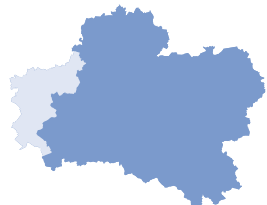


Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce



Fiche d'identité :

Date de création :

11 octobre 2002

Structure antérieure :

Syndicat

Intercommunal du Pays

Loire Beauce créé en

avril 1997

Président :

Frédéric CUIILLERIER,

Maire de St Ay

Vice-présidents :

Claude BOURDIN,

Conseiller Général du
canton de Beaugency

Philippe PAILLET,

Conseiller Général du
canton d'Artenay

André MARSY,

Conseiller Général du
canton de Patay

Christian COUTE

Siège social :

2, rue du Dr Henri Michel

45130 MEUNG-S/LOIRE

E-mail :

pays.loire.beauce

@wanadoo.fr

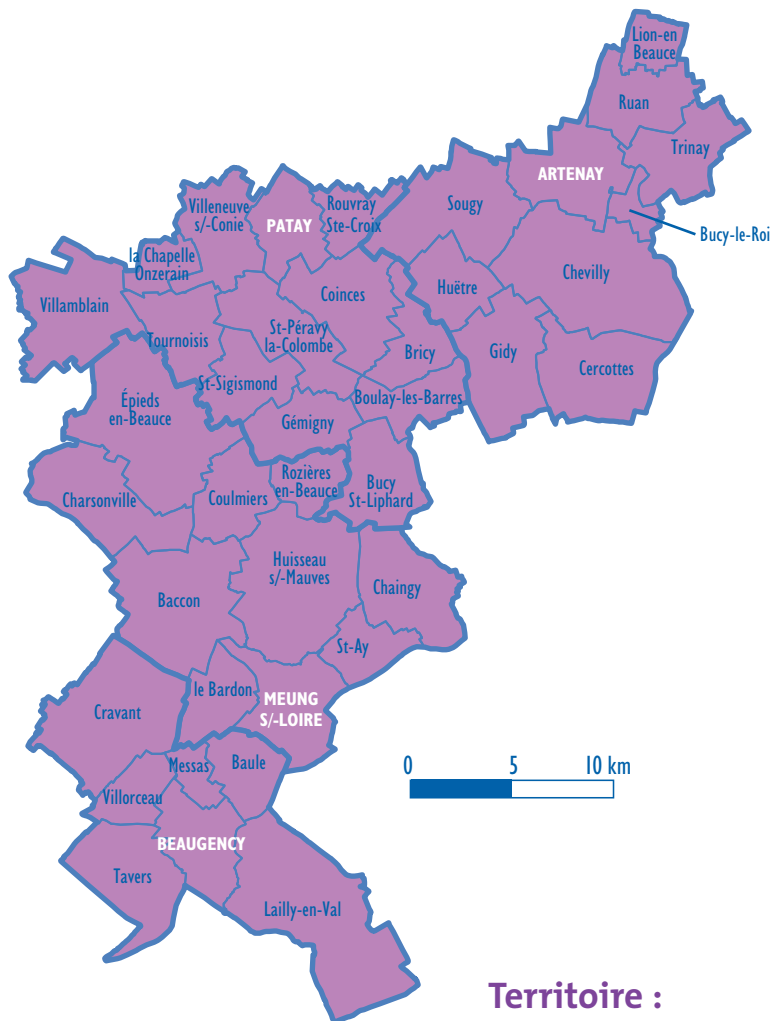
→ Tél : 02 38 46 01 70

→ Fax : 02 38 44 09 43

Agent

de Développement :

Nathalie MAILLET



Territoire :

Nombre de communes :

40 communes sur 4 cantons

- Artenay
- Beaugency
- Meung-sur-Loire
- Patay

L'EPCI membre du Syndicat de Pays :

- Syndicat intercommunal d'aménagement du canton de Meung-sur-Loire

Population totale (RGP99) : 46 377 habitants

Pays reconnu en périmètre définitif par la CRADT du 22 janvier 2002 et par arrêté préfectoral du 15 avril 2002

Fonctionnement :

Comité syndical : 40 membres

Bureau : 13 membres

Commissions thématiques : nouvelle organisation en cours

Conseil de développement : en cours de création

• **Articulation avec le Comité syndical** :

- Compte rendu des réunions du Conseil adressé au Président du Pays
- Admission des membres du Conseil de développement au sein des commissions et des réunions du Bureau
- Possibilité d'intervention des représentants du Pays lors des réunions du Conseil de développement

Éléments financiers en 2002 :

Budget primitif	350 050 €
Fonctionnement	332 829 €
Investissement	17 221 €

- Contribution des communes : 0,61 €/hab.
- Participation du Conseil Général à hauteur de 25 % du coût global du poste de l'agent de développement et des frais annexes, plafonnée à 53 357 € ;
- Participation du Conseil Régional à hauteur de 50 % du coût global du poste de l'agent de développement et des frais liés, plafonnée à 78 000 € (Pays de 35 000 à moins de 50 000 habitants)

Compétences :

- Elaboration d'un programme commun d'aménagement et de développement local dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure régionale des Contrats de Pays ;
- Mise en place du programme de développement du Contrat de Pays ;
- Mise en œuvre, gestion et coordination de procédures contractuelles ;
- Réalisation d'études (préalables et paysagères) ;
- Mise en œuvre de procédures en faveur des artisans et des commerçants à l'échelle du Pays ;
- Mise en œuvre de procédures en faveur de l'habitat.

Charte de développement :

Adoptée le 18 juin 1998 par le Comité syndical
Approuvée le 18 septembre 1998 par le Conseil Général du Loiret

Orientations et objectifs :

- Optimiser le potentiel de développement lié à la position géographique du Pays pour un aménagement structuré du territoire ;
- Planifier l'urbanisation du Pays pour préserver le cadre de vie, améliorer les services à la population et favoriser les emplois de proximité ;
- Utiliser la complémentarité des disparités géographiques du Pays pour un développement équilibré de son territoire.

Principales Réalisations en cours :

- Opération Rurale ;
- PLH ;
- Charte d'Orientation et de Développement de l'Équipement Commercial (CODEC) ;
- Etude de zonage d'assainissement (proposition de solutions techniques et économiques à la collecte, au traitement et au rejet des eaux usées et pluviales dans le milieu naturel) ;
- Etude paysagère et urbanistique sur l'axe de la RN152.